

La « saga » du chêne Jupiter

Le 11 avril 1994, le chêne "JUPITER", arbre symbole de la Forêt de Fontainebleau, âgé d'environ six cent cinquante ans d'après les archives conservées par l'administration forestière, a été élagué par l'ONF, pour des raisons de sécurité.

Cette mutilation du "Jupiter" a aussitôt suscité un tollé de la part de nombreux adhérents AFF, qui ont reproché à votre Président de ne pas avoir fait part de leur indignation auprès des responsables régionaux et locaux de l'ONF, par voie de presse.

La "disparition" de ce symbole a donné lieu à des articles virulents dans la presse locale (République de Seine-et-Marne) de la part des "détracteurs" de l'ONF, tels que le Comité pour l'Avenir de la Forêt de Fontainebleau, le Comité pour le Parc National à Fontainebleau, les Verts Sud 77. Les AFF ne s'y sont pas associés.

Le Journal "Le Monde", dans un article publié le 29 avril 1994, sous la signature de Roger CANS, a parlé du "Jupiter" décapité, à la cime réduite à l'état de chandelier". Certes, les AFF ont été mis devant "le fait accompli" par l'intervention rapide et discrète de l'ONF, qui n'avait invité que des journalistes à "l'opération chirurgicale", décidée à l'insu des associations de protection, sans doute parce que l'ONF redoutait une réaction jugée "intempestive" de leur part, comme ce fut malheureusement le cas pour le "Gaulois" en 1993.

Cependant, pour rétablir la vérité et ne pas laisser de place aux seules réactions outrancières de certaines associations plus ou moins représentatives, il convient de souligner le fait que l'ONF s'était concerté avec les AFF, tout au long de l'année 1993, sur le devenir du Jupiter et avait demandé aux AFF de lui proposer une liste d'arbres remarquables susceptibles, non de remplacer le Jupiter, sujet exceptionnel présent en forêt au moment de la guerre de cent ans, mais de se substituer à lui, à l'avenir. Cette proposition a été soumise à l'ONF en décembre 1993, et Dieu merci, il ne manque pas d'arbres remarquables en forêt, pour trouver un nouveau "symbole" !

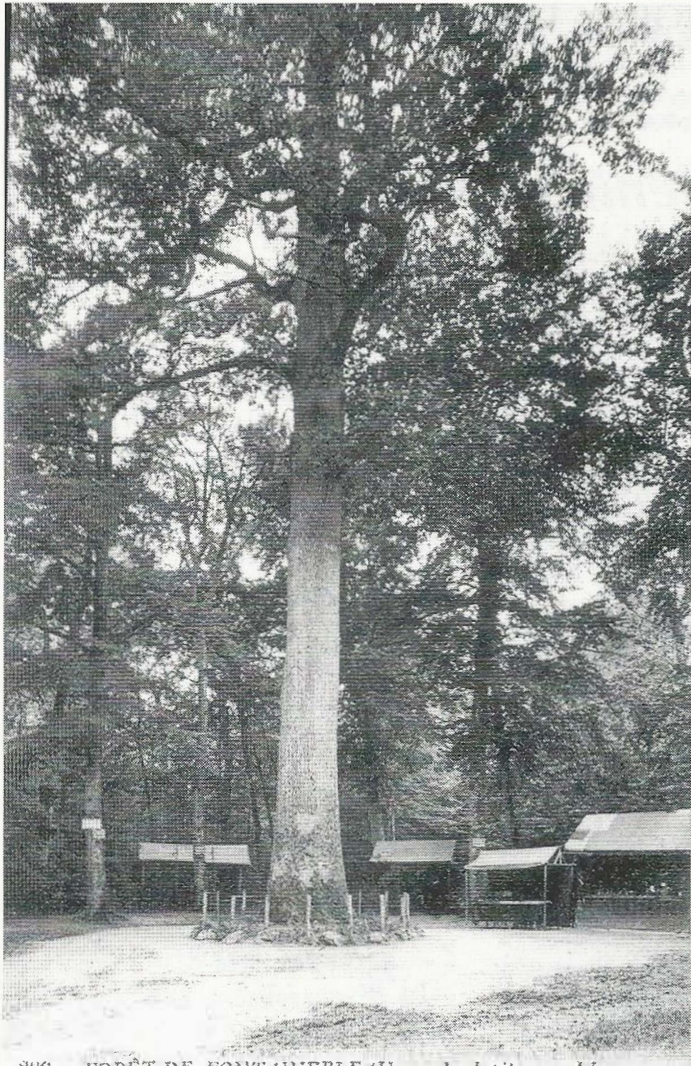
La polémique déclenchée par ce que d'aucuns ont appelé une "bévue" de l'ONF a entraîné une réponse de sa part, en date du 2 mai 1994, ainsi rédigée :

« Plusieurs personnes se sont émues ou indignées du traitement réservé au Jupiter après sa mort, élagué par l'Office National des Forêts, en avril dernier.

Comment disent-elles, les forestiers n'ont pas été capables d'assurer l'immortalité du plus vieux chêne de la forêt domaniale de Fontainebleau ! Et honte à eux



Le chêne Jupiter, le 13 avril 1994 - Photo Guy VALLAYES



386 FORÊT DE FONTAINEBLEAU. — Le Jupiter. — LL.

Le Jupiter vers 1900

(Carte postale ancienne : collection particulière - courtoisie).

qui, pour éviter un accident, ont raccourci les branches du géant mort debout...

Méprise écologique ! Un arbre n'est pas éternel. Jusqu'à quand assimilera-t-on un arbre à une statue ? La statue est de pierre, l'arbre est de vie. Il naît, il grandit, il se développe ; comme tout être vivant, il est sensible aux maladies et il finit par mourir, de sa belle mort et sur pied, s'il n'a pas été auparavant coupé pour fournir aux hommes le bois dont ils ont besoin, ou si la tempête ne l'a pas abattu.

Un arbre peut vivre bien plus longtemps qu'un homme, mais il n'est pas éternel. L'homme d'aujourd'hui doit accepter cette réalité biologique.

Alors fallait-il attendre qu'il y ait un mort parmi les promeneurs de Fontainebleau pour prendre les premières mesures de sécurité ?

Certes, on aurait pu l'abattre.

Une autre solution aurait consisté à éloigner les admirateurs par une clôture infranchissable.

Mais veut-on que la forêt de Fontainebleau soit une forêt vivante et accueillante ou une forêt-cimetière avec des enclos pour éviter aux promeneurs les chutes des branches des arbres morts ?

Pour leur permettre de continuer à s'en approcher au plus près,

nous avons préféré procéder à un élagage des branches sèches ou pourries qui auraient constitué une menace de mort permanente.

"On ne commande à la nature qu'en lui obéissant" disait le grand naturaliste du XVII^e siècle, Francis Bacon. Par sa mort aujourd'hui, Jupiter nous rappelle cette vérité pénible pour tout le monde : ce serait tellement plus simple s'il suffisait d'ordonner.

Jupiter a vécu 650 ans, quel magnifique exemple de longévité forestière. La nature y a pourvu, les forestiers y ont aidé.

Et à quelque distance de là, déjà d'autres grands chênes, beaux et vifs, sont prêts à prendre le relais, pour une forêt éternelle... et bien vivante".

Xavier LAVERNE
DIRECTEUR RÉGIONAL
PIERRE LEROY
CHEF DU SERVICE DÉPARTEMENTAL

En fait, quatre solutions étaient possibles :

- 1) Laisser le "JUPITER" en l'état : Dans ce cas, il convenait pour des raisons de sécurité, d'établir un périmètre de protection :
 - 1.1) soit en grillagé, mais il y a déjà beaucoup trop d'engrillagements en forêt ;
 - 1.2) soit en installant des "lisses" en bois, avec panneau : "Attention. Danger. Chute de branches" afin d'éviter tout accident aux promeneurs et touristes.
- 2) L'abattre et le laisser sur place, en plaçant un panneau d'information expliquant aux visiteurs, l'origine, l'existence et les circonstances de la mort du Jupiter, qui serait retourné à l'état d'humus dans plusieurs décennies, ce qui n'était pas le meilleur choix.
- 3) Procéder à une "Toilette" moins radicale, après concertation entre l'ONF, gestionnaire et les associations.

L'ONF ayant élagué "plus fort que prévu" a pris le risque ainsi de donner des arguments à ceux qui militent pour la transformation de la Forêt en "Parc National", ce qui n'est pas forcément la meilleure solution sur le plan de sa gestion et de sa pérennité.

Au-delà du Jupiter, il convient de se rappeler que l'arbre est comme l'homme : il naît, vit et meurt. Trop de gens oublient cette réalité, et considèrent comme une "agression" de voir abattre un arbre, car ils ne veulent pas percevoir une modification quelconque d'un paysage ou de la physionomie d'une parcelle forestière. En tous cas, pour le Jupiter, ce n'est pas un "impératif de gestion financière" qui a motivé l'ONF, mais un souci de sécurité, n'en déplaise à ses détracteurs habituels.

Pour autant, les AFF n'en regrettent pas moins d'avoir été mis devant le "fait accompli" qu'ils n'ont "cautionné" d'aucune manière.